

Le 22 octobre 2014

*‘Par courrier et SDE’*

**Me Véronique Dubois**  
Secrétaire pour la Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Qc)  
H4Z 1A2

---

**Objet :** **Dossier R-3879-2014, phase 2**  
***Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014***

---

Chère consœur,

La présente donne suite à votre correspondance datée du 15 octobre 2014 concernant la planification de l'audience dans le cadre du dossier cité en objet.

Contre-interrogatoire des témoins de Gaz Métro et des intervenants: Le GRAME estime la durée du contre-interrogatoire des témoins de Gaz Métro à trente (30) minutes (Développement des ventes, Efficacité énergétique et CASEP), et souhaite réserver une période de cinq (5) minutes pour le contre-interrogatoire des intervenants.

Preuve du GRAME: Le temps requis pour l'adoption de la preuve écrite et la présentation des points importants de la preuve du GRAME est de quinze (15) minutes. Madame Nicole Moreau, analyste, témoignera à titre de témoin ordinaire.

Argumentation: Le temps estimé pour la présentation des arguments du GRAME en plaidoirie est de vingt (20) minutes.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

*(S) Geneviève Paquet*

**Geneviève Paquet, avocate**

cc. Me Vincent Regnault et Me Hugo Sigouin-Plasse pour Gaz Métro